

INNOVATION : CE N'EST PAS L'ARGENT QUI MANQUE



UNE NOUVELLE DIVERGENCE APPARAÎT DANS LA ZONE EURO ENTRE L'ALLEMAGNE, QUI MISE SUR L'EXPORTATION DE TECHNOLOGIES SOPHISTIQUÉES, ET LA FRANCE ET L'ESPAGNE QUI JOUENT LA CONSOMMATION INTÉRIEURE. POURTANT CE N'EST PAS L'ARGENT QUI MANQUE POUR DES PROJETS INNOVANTS, MAIS PLUTÔT UN CLIMAT FAVORABLE À L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE.

> Zone euro

Une autre divergence

« Les créateurs de l'euro se sont lourdement trompés : loin de converger, les économies ayant adopté la monnaie unique affichent des taux de croissance de plus en plus divergents.

L'Allemagne et l'Italie souffrent d'une hausse très faible de leur PIB (entre zéro et 1 % depuis 3 ans). La France fait un peu mieux - autour de 2 %. Seule l'Espagne atteint un taux de croissance élevé, de 3% », estime Patrick Artus, directeur des études d'Ixis CIB dans le magazine [Challenges](#) daté du 26 mai.

Patrick Artus ne fait pourtant pas le procès

du Pacte de stabilité et de croissance. Il propose une autre analyse, originale. Ces différences, explique-t-il, « sont le fruit de modèles économiques différents ».

L'Allemagne joue la carte de l'exportation. Le commerce extérieur y contribue à la croissance à hauteur de 1 % par an. C'est l'inverse dans les autres grands pays où l'évolution défavorable des exportations pèse sur la croissance (pour 1 point en France et pour 2 points en Espagne). En revanche, France et Espagne bénéficient d'une forte progression (4 %) par an de leur demande intérieure (consommation, investissement). L'Italie, elle, cumule les handicaps avec de faibles exportations et une demande interne défaillante (...).

Le modèle français, comme le modèle espagnol, est « fragile car la consommation y dépend trop du crédit et de l'endettement. C'est le modèle allemand qui a le plus d'avenir avec une industrie de pointe capable de s'adapter à la demande extérieure. (...) Les économies d'avenir sont, à l'évidence, celles qui jouent la carte de l'industrie sophistiquée. (...) C'est le cas de l'Allemagne qui exporte en Chine cinq fois plus que la France. Nos voisins le doivent notamment à un effort de recherche et de développement concentré dans les entreprises. Sur 10 000 salariés allemands, 60 sont des chercheurs, contre 40 en France et 15 en Espagne. (...) »

« Pour l'Hexagone (...) la consommation ne peut reposer éternellement sur le crédit et l'endettement. Le risque, pour notre économie, est donc celui d'un avenir à l'italienne. »

Trop d'agent pour le capital-risque ?

Sur le même thème de la modernisation de l'économie et de développement d'entre-

IMPACTS DES IFRS À MESURER DANS L'AVENIR

L'impact des nouvelles normes comptables apparaît plus limité que prévu, mais c'est dans le futur qu'il faudra en mesurer les conséquences à l'aune des problèmes posés par leur interprétation, explique Alexandra Petrovic dans "La Tribune" du 23 mai.

Elle a interviewé Xavier Paper, commissaire aux comptes, associé de Paper Audit & Conseil, qui estime que, dans un premier temps, « les impacts, finalement assez limités, résultent pour une large part de la fin de l'amortissement des écarts d'acquisition. Les entreprises ont notamment profité du passage aux nouvelles normes pour mettre à zéro les écarts actuariels négatifs liés aux engagements de retraite par exemple ».

En réalité les options offertes par le nouveau référentiel ont permis aux groupes concernés de jouer sur les capitaux propres ou les actifs d'ouverture.

« Mais les groupes ne savent toujours pas sur quel pied danser face à des normes très conceptuelles et, pour certaines, en attente de précisions de la part de l'Ifric, le comité d'interprétation des IFRS », poursuit Alexandra Petrovic en citant les IAS 32 et 39 mais aussi 36 sur les tests de dépréciation. Ceci fait poser à Xavier Paper un problème de fond : « On n'est plus dans le domaine comptable, explique-t-il, mais dans celui de l'évaluation, qui n'est pas normalisé, les résultats résultant d'une multitude d'hypothèses. Les difficultés d'interprétation liées au traitement comptable sont finalement peu nombreuses ».

Ceci pose quand même la question de la comparabilité, qui est malgré tout l'objectif premier des IFRS. Les normalisateurs nationaux, comme le Conseil national de la comptabilité, aimeraient créer à côté de l'Ifric un organe européen compétent pour se prononcer sur les problèmes d'application des normes. Parallèlement, l'IASB a lancé une consultation sur le rôle des normalisateurs comptables nationaux dans l'interprétation des IFRS.



prises de pointe, dans [La Tribune](#) du 19 mai, Hervé Juvin, président d'Eurogroup, ne partage pas du tout le même point de vue.

« Il n'y a pas trop peu d'argent, il y en a trop. Il n'y a pas trop peu de projets à financer pour trop peu d'argent disponible, il y a beaucoup trop d'argent pour trop peu de projets potentiellement rentables et bien formalisés. C'est dire que certaines conditions objectives à la formation d'une bulle du capital-risque, du capital développement et des actifs risqués sont en train de se constituer et à grande allure (...) Depuis six mois (...) environ 60 milliards de dollars dans le monde, et plus de 20 milliards de dollars en Europe ont été levés et cherchent à s'investir dans des opérations de LBO. (...) La question n'est pas de trouver des fonds à investir; elle est plutôt d'éviter la sur-souscription. (...) »

« Un tel constat pose naturellement la question de la bonne fiscalité de l'épargne (...) Mais il ne sert à rien d'irriguer un terrain sur lequel rien n'a été semé. L'esprit d'entreprendre est fort de la passion d'agir, de la reconnaissance devant le succès, de la légitimation du profit de l'entrepreneur (...) Le meilleur ami des projets n'est pas l'argent, c'est la liberté d'agir ».

> RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Débuts discutés pour la notation

Vigeo, l'agence de notation de la responsabilité sociale des entreprises, a présenté début mai son concept de "notation sollicitée" au travers de laquelle les entreprises la mandatent pour mesurer leurs performances sociétales. De "noteur", Vigeo se positionne ainsi en "auditeur". Elle a commencé à le faire essentiellement avec des entreprises comme Danone, Axa ou Gaz de France qui sont par ailleurs ses actionnaires.

Dans [L'usine nouvelle](#) du 19 mai, Franck Riboud, PDG de Danone, dont Jean-Michel Meyer a recueilli les propos, défend cette approche : « L'avantage de l'outil Vigeo est qu'il est dynamique. Ce n'est pas la photographie de la situation à un instant T à la différence de la

conception anglo-saxonne et sa manie de tout noter. Noter pour classer n'amène strictement à rien. C'est de voir comment on peut avancer sur tel ou tel sujet qui est important. »

Mais ceci fait un peu tousser Michel Joras, administrateur du cercle éthique des affaires, interrogé lui aussi, et qui estime que « Vigeo devra s'adapter. Juge et partie, elle note des entreprises et les conseille sur la façon d'être notée. Ce mélange la met en porte-à-faux. Son fonctionnement, à la française, avec des clients membres de son conseil d'administration, n'est plus valable. Et Vigeo, qui "fabrique" des auditeurs, devra les faire certifier (...) Comme il y a de nouvelles normes sur la responsabilité financière ou comptable, un système uniforme d'analyse et d'évaluation de la RSE (responsabilité sociale des entreprises) se mettra en place dans un cadre de réflexion ISO. L'Afnor réfléchit à une directive de principe, une norme SD 21000 (...) Ce cadre sera prêt d'ici à deux ans. » (...)

L'emploi des seniors favorise celui des jeunes !

Les négociations interprofessionnelles sur la "gestion des âges" qui reprennent le 24 juin dépassent, et de loin, le seul enjeu du financement des retraites et de la valorisation des travailleurs âgés, écrit Lucie Robequain dans [Les Echos](#) du 28 mai en reprenant les conclusions du rapport Cahuc publié quelques jours plus tôt.

Pierre Cahuc estime que, « contrairement à une idée souvent émise, le retrait d'activité des travailleurs âgés ne libère pas d'emploi pour leurs cadets ». Explication : « en augmentant le poids des prélèvements obligatoires, le retrait d'activité des travailleurs âgés dégrade la rentabilité des entreprises et joue au détriment de l'emploi en général ». ●

LES QUATRE TRAVAUX DES EXPERTS-COMPTABLES

Le magazine « L'Expansion » de juin consacre son enquête principale au(x) malaise(s) des professions libérales. Pour les experts-comptables, l'enquête évoque une "fin de l'âge d'or" et le "quatrième effort de formation en cinq ans imposé à la profession" par l'arrivée des nouvelles normes IFRS - après la loi sur la nouvelle réglementation économique (NRE) de 2001, la loi sur la sécurité financière (LSF) de 2003 et la refonte du plan comptable général (PGC) en 2004. On pourrait ajouter le passage à l'euro...

« Aujourd'hui, analyse Quentin Domart, ce ne sont pas tant leurs revenus qui les inquiètent, que leurs statuts et conditions de travail. Pour les experts-comptables, la principale menace vient de Bruxelles. Les dernières avancées sur la directive relative à la reconnaissance des diplômes leur font craindre un "lifting a minima" du décret de 1945 régissant leur métier. (...) »

Pour l'instant, la pression du marché a avant tout provoqué la mise en chantier de deux réformes touchant à leur formation de base : « les demandes de double compétence vont croissant. N'être qu'expert-comptable ne colle plus à la demande des clients » explique Alain Burlaud, titulaire de la chaire de comptabilité au Cnam. Il n'est question aujourd'hui que de refondre le diplôme d'expert-comptable et de moderniser le certificat d'aptitude au commissariat aux comptes. Pour s'adapter aux nouveaux besoins des entreprises et, surtout, attirer les jeunes et des profils différents. (...) »